

# Conseil Municipal

Le lundi 19 mars 2018, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents** : Mmes CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine, TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, BERGERAULT Erick, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

**Absente excusée** : Mme CHARPENTIER Céline

**Absents excusés ayant délégué pouvoir** : Mme BARDELOT Nicole (ayant délégué pouvoir à M. BERGERAULT Erick), Mme FONTAINE Dorothee (ayant délégué pouvoir à M. REMANJON Patrice) M. AUDIOT Francis (ayant délégué pouvoir à M. ASSADET Alain).

**Secrétaire de séance** : M. PHILIPPE Narcisse.

---

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

---

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2017** : Le Maire clos la séance et quitte la salle de réunion. Mme LAUGERAT Odile, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence et ouvre la séance. Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs 2017 et de leur concordance avec les comptes de gestion du Receveur, présentés par Mme LAUGERAT Odile, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes administratifs 2017 ainsi que les comptes de gestion du Receveur municipal comme suit :

<u>Commune</u> :	dépenses	2 223 399,40 €
	recettes	2 490 760,77 €
	<b>Excédent global</b>	<b>267 361,37 €</b>

<u>Service des Eaux</u> :	dépenses	76 630,07 €
	recettes	106 075,67 €
	<b>Excédent global</b>	<b>29 445,60 €</b>

<u>Service de l'Assainissement</u> :	dépenses	145 149,28 €
	recettes	486 371,91 €
	<b>Excédent global</b>	<b>341 222,63 €</b>

Madame LAUGERAT Odile clos la séance et le Maire reprend la présidence de la séance.

**VOTE DES TROIS TAXES DES IMPOTS DIRECTS** : Le Conseil Municipal, après délibération décide de maintenir les taux des trois taxes des impôts directs qui restent fixés comme suit :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>15,26</b>
<b>Taxe Foncier bâti</b>	<b>17,70</b>
<b>Taxe Foncier non bâti</b>	<b>40,83</b>

**BUDGETS 2018** : le budget prévisionnel 2018 pour la Commune est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre comme suit :

<i>Section fonctionnement</i>	1 277 442,37 €
<i>Section investissement</i>	1 333 413,02 €

Ce budget est adopté avec une affectation du résultat de fonctionnement 2017, en partie.

Le budget prévisionnel 2018 pour le service des Eaux est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre comme suit :

<i>Section exploitation</i>	83 244,00 €
<i>Section investissement</i>	87 773,25 €

Ce budget est adopté avec une affectation du résultat d'exploitation 2017, en partie.

Le budget prévisionnel 2018 pour le service de l'Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre comme suit :

<i>Section exploitation</i>	155 897,37 €
<i>Section investissement</i>	512 526,64 €

## TRAVAUX IMPORTANTS PREVUS DANS CES PROGRAMMES :

- projet atelier municipal (honoraires MO)
- plantations Prieuré
- acquisition de terrains
- panneaux et signalisation numérotation hameaux (dernière phase)
- aménagement ateliers municipaux
- mobilier restaurant scolaire
- matériel de désherbage
- extension columbarium
- mise aux normes réseau téléphonique et informatique (Ecole rue de la Liberté)
- accessibilité PMR (agenda)
- réparation maison communale 1 rue Franche
- isolation bâtiments publics
- réfection toiture ancien silo
- accessibilité espace de vie sociale
- aménagement plateforme recyclerie
- Eclairage public
- voirie et sécurisation route de Bourges
- grosses réparations de voirie

**SUBVENTIONS 2018** : Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention à diverses associations, un état est par ailleurs annexé à la proposition du budget communal 2018.

## TARIFS PUBLICS :

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les tarifs publics comme suit **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018** :

- Tarif d'une concession trentenaire au cimetière **86,00 €**
- Tarif d'une concession trentenaire au columbarium **673,00 €**
- Location (exceptionnelle) de la salle Pierre Clament **129,00 €**
- Location Centre d'Accueil :

	But non lucratif				But lucratif			
	Commune	(*)Commune	Extérieur	(*)Extérieur	Commune	(*)Commune	Extérieur	(*)Extérieur
<b>Salle du haut</b>	201 €	165 €	585 €	392 €	400 €	165 €	585 €	392 €
<b>Salle du bas (caveau)</b>	172 €	110 €	477 €	337 €	344 €	110 €	477 €	337 €
<b>Cuisines</b>	129 €	125 €	225 €	161 €	162 €	125 €	225 €	161 €

*(\*) tarif unique applicable en semaine du lundi au jeudi sauf les jours fériés, pour une journée de location à but lucratif ou non lucratif*

Le Centre d'Accueil sera gratuit pour les collectivités locales et E.P.C.I.

Les associations de Menetou-Salon disposeront à titre gratuit du Centre d'Accueil quel que soit le nombre de réservations dès lors qu'il s'agit d'animer la commune (expositions, concerts, rifles...).

**SECURISATION ROUTE DE BOURGES** : le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement du projet de sécurisation de la route de Bourges (portion comprise entre la place de l'Eglise et le rond-point des Quatre Routes), après une première présentation de ce dernier lors de la séance du 2 octobre 2017. Une réunion publique avec les riverains directs sera très prochainement programmée. Il est rappelé que cette étude a été proposée par l'Agence Cher Ingénierie des Territoires du Conseil Départemental du Cher.

**CONVENTION TAP AVEC LA C.C.T.H.B.** : le Maire donne connaissance du projet de convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Menetou-Salon en vue de préciser les modalités de versement par la commune à la C.C.T.H.B. (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) d'une participation par élèves scolarisés à l'école primaire (CP au CM2) éligibles aux Temps d'Activité Périscolaires (TAP) organisés par la C.C.T.H.B. pour l'année scolaire 2017/2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles.

**COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES** : L'adjointe chargée des animations informe le Conseil Municipal que le marché du samedi matin a été relancé et connaît un vif succès avec plusieurs commerçants non sédentaires. Par ailleurs, l'Université Populaire organisera une conférence sur le thème « La Consommation Responsable » mercredi 28 mars de 15 h à 17 h 00 dans la salle du haut du Centre d'Accueil.

L'adjoint chargé des espaces verts fait part du début des travaux d'entretien des terrains de football le 23 avril prochain. Avec le suivi technique du plan de gestion différencié, l'entourage du Monument aux Morts pourrait être aménagé différemment au cours de cette année pour commémorer le centenaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale.

**AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES** : le Conseil Municipal prend connaissance des devis reçus pour les travaux d'éclairage public à Montouraine et à Davet.

Il accepte la proposition de convention avec la commune d'Henrichemont pour les frais de scolarité et de cantine des enfants domiciliés au hameau « Les Thébaults » et scolarisés dans les écoles publiques de cette commune.

Une demande d'utilisation de la Salle Pierre Clament, rue de Fontbertrange, pour la mise en place de cours de sport pour le renforcement musculaire, 2 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain a été reçue et le Conseil Municipal accepte d'accueillir cette nouvelle discipline moyennant un droit d'utilisation de la salle fixé à 20 € par séance. Le Maire est autorisé à établir une convention avec le demandeur.

Le Maire présente à l'assemblée les différents documents en sa possession suite au prochain vote qui est prévu le 22 mars à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour le choix du Pays auquel devra adhérer la CCTHB. Actuellement, cet EPCI comprend des communes qui adhèrent au Pays de Bourges et d'autres au Pays de Sancerre-Sologne. Un tour de table est organisé et le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix et 3 abstentions), souhaite que les délégués communautaires votent pour une adhésion au Pays de Sancerre-Sologne. Les Délégués communautaires en prennent bonne note et traduiront le souhait du Conseil Municipal lors de l'élection du 22 mars prochain.

Les jeunes gens de 18 ans recevront leur première carte d'électeur lors d'une cérémonie de citoyenneté qui sera prévue après la commémoration du 8 mai prochain.

Le Maire indique qu'il a reçu ce matin même, des représentants du SATESE du Cher en vue du projet d'extension du réseau collectif d'assainissement du hameau « Les Brangers ».

***Séance levée à 23 h 45.***